COMMUNIQUÉ DE PRESSE



LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

L'OGBL ET LA CCDH DÉCIDENT DE METTRE EN PLACE DES FORMATIONS SPÉCIFIQUES À L'ADRESSE DES DÉLÉGUÉS ET DES SALARIÉS

L'OGBL a rencontré le 9 juillet 2020 une délégation de la Commission consultative des droits de l'homme (CCDH). Lors de cette entrevue, la CCDH a présenté son deuxième rapport sur la traite des êtres humains au Luxembourg qui porte sur la période 2017-2018. S'en est suivie une discussion approfondie sur la situation de la traite humaine au Luxembourg en général.

L'OGBL partage entièrement les constats dressés par la CCDH dans son rapport quant à l'état des lieux ainsi que concernant les mesures à entreprendre pour lutter contre la traite humaine et pour lutter contre celle-ci plus particulièrement dans le monde du travail.

Le rapport de la CCDH démontre en effet clairement que le monde du travail au Luxembourg n'est pas épargné par ce fléau et tout particulièrement certains secteurs d'activités, tels que celui de l'HORESCA, de la construction ou même encore celui des services privés de soins à domicile.

L'OGBL et la CCDH sont d'avis que des mesures urgentes sont à prendre concernant certaines administrations publiques, telles que l'ITM ou l'administration des douanes et accises, afin de leur donner les moyens humains et légaux d'agir rapidement et de façon coordonnée à l'encontre des personnes qui exploitent les victimes.

La sensibilisation et la formation à ce thème font défaut à ce jour. Afin de sensibiliser et former ses délégués et militants sur le terrain, l'OGBL et la CCDH ont convenu de mettre en place des formations spécifiques dans ce domaine. Ces formations contribueront à mieux identifier les cas de traite humaine et à mettre en place des réseaux d'aide aux victimes.

L'OGBL et la CCDH ont convenu de se rencontrer désormais de façon régulière afin de maintenir cet échange si important concernant les droits humains, que ce soit dans le monde du travail ou dans la société en général.

Communiqué par l'OGBL le 16 juillet 2020

